



Compte-rendu du conseil communautaire DU 27 MARS 2023

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM. Yannick DUFOUR-LORIOLE et Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Paul GRIFFE, Laurent RIVES et Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FONTIERS-CABARDES : MM. Gilbert PLAGNES et Christian JIMENEZ
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
- Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES
- commune de LAPRADE : M. Sébastien ROLAND (suppléant)
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mme. Annabelle ESPLAS
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Christian BARTHAS (suppléant)
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de SAINT-DENIS : M. Michael LAURENT et Mme. Chantal CONSTANSA
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, David HERRERO et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme. Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : MM. Luciano STELLA et Damien CONSTANS

Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), MM. Jérôme SOUVERAIN et Robin DEGIRONDE (FRAISSE-CABARDES), MM. Marc MAHOUX et M. Nicolas LASSALLE (LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE), MM. Benoît SOULIE et Laurent MARTIN (LA-COMBE), MM. Jean-Claude PECH et Hubert SENILLE (LA TOURETTE-CABARDES), MM. Francis BELS et Denis LAUSSE (ROQUEFERE), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : M. Jean-Pierre BOUISSET (CUXAC-CABARDES) à M. Paul GRIFFE, M. Patrick FOLCH (SAINT-DENIS) à M. Michael LAURENT, M. Marc PALAU (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE

Le Président informe qu'il y a 30 votants dont 3 procurations.

Monsieur Jean-Baptiste FERRER est désigné secrétaire de séance.

FINANCES / PERSONNEL

Monsieur Le Président introduit ce conseil communautaire en confirmant le résultat de fonctionnement négatif sur le budget principal pour l'année 2022. Ce chiffre a déjà évoqué lors du rapport d'orientation budgétaire. Il est le résultat des différentes augmentations liées à l'inflation, à savoir le coût de l'énergie, une contribution augmentée pour l'exercice de la compétence sociale, le coût de traitement des déchets ultimes des ordures ménagères qui augmentent. Ce résultat doit être pris en considération et doit être malgré tout être relativisé pour construire les 4 budgets de l'année 2023. Pour 2023, il sera proposé de conserver les mêmes taux d'imposition en tenant compte de l'augmentation des bases comme voté par la loi de finances 2023.

Conformément à l'ordre du jour, Monsieur Le Président propose d'aborder les comptes de gestion puis les comptes administratifs des 4 budgets.

○ **BUDGET 413 - ANNEXE PLATE FORME**

- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte Administratif 2022

Ce budget est consacré à la plate-forme Bois Energie propriété de la Communauté de Communes localisée sur les communes de Salsigne et de Villanière.

▪ Fonctionnement

Le budget mis en place en 2022 affichait un montant prévisionnel de 10 880 €.

Les dépenses ont été de 6 035,46 € dont :

143.46 € d'amortissements de subventions,

371.00 € de dépenses générales (maintenance, téléphone...)

5 492.00 € de frais de personnel (choix de ne faire supporter que partiellement les frais de personnel).

Les recettes ont été de 12 151,62 € et sont composées des loyers facturés à la SEMBE, du personnel refacturé et de remboursement de l'assurance en raison d'un sinistre sur le contreventement. Le résultat de l'exercice s'élève à 6 116.16 € et le résultat de clôture en tenant compte du déficit reporté de 3 142.00 € est de 2 974.16 €.

DEPENSES 2022			RECETTES 2022		
Chapitres	Prévisionnel	Réalisé	Chapitres	Prévisionnel	Réalisé
CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 071,00	371,00	PRODUITS DES SERVICES	5 000,00	7 500,00
CHARGES DE PERSONNEL	5 492,00	5 492,00	IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	31,00	29,00	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00
ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 300,00	2 500,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 580,00	2 151,62
Dépenses imprévues	0,00	0,00	PRODUIT FINANCIER	0,00	0,00
S/TOTAL	7 594,00	5 892,00	S/TOTAL	10 880,00	12 151,62
Dotations aux amortissements et provisions	144,00	143,46	Opération d'ordre transfert entre section		0,00
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			
Déficit reporté	3 142,00	0,00	Excédent reporté	0,00	
TOTAL	10 880,00	6 035,46	TOTAL	10 880,00	12 151,62
		55%			112%
RESULTAT DE L'EXERCICE			RESULTAT DE CLOTURE		
DEFICIT			DEFICIT		
EXCEDENT	6 116,16 €		EXCEDENT	2 974,16 €	

▪ Investissement

En dépense, la prévision budgétaire affichait un total de 29 635 €. Aucune dépense d'investissement n'a été engagée sur ce budget.

Les recettes d'un montant de 143.46 € sont issues d'une opération d'ordre.

Le résultat d'investissement de l'exercice est donc de 143.46 €, et de 18 634,69 € en tenant compte de l'excédent reporté.

DEPENSES 2022					RECETTES 2022				
		Prévisionnel	Réalisé	RAR			Prévisionnel	Réalisé	RAR
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00		10	FCTVA	0,00	0,00	
	S/TOTAL	0,00	0,00			S/TOTAL	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement avec RAR					Subventions avec RAR			
20	Immo. Incorporelles	0,00	0,00	0,00	13	Subvention d'investis.	11 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équi.	0,00	0,00	0,00					
21	Immo. corporelles	29 635,00	0,00	0,00		S/TOTAL	11 000,00	0,00	0,00
	S/TOTAL	29 635,00	0,00	0,00	16	Emprunt	0,00	0,00	
						S/TOTAL	0,00	0,00	0,00
26	Titre de participation	0,00	0,00		O24	Produit des cessions	0,00	0,00	
O20	Dépenses imprévues	0,00	0,00		21	Immobilisation corporelle	0,00	0,00	
	S/TOTAL	0,00	0,00			S/TOTAL	0,00	0,00	0,00
OO1	Déficit reporté	0,00	0,00		OO2	Excédent reporté	18 491,23		
					1068	Affectation résultat	0,00	0,00	
41	Opération patrimoniale	0,00	0,00		O21	Virement du fonctionnement	0,00	0,00	
13	Subventions d'équi.	0,00					0,00	0,00	
O40	opération d'ordre	0,00	0,00		O40	opération d'ordre	144,00	143,46	
	S/TOTAL	29 635,00	0,00	0,00		S/TOTAL	29 635,23	143,46	0,00
	TOTAL	29 635,00	0,00			TOTAL	29 635,23	143,46	
	RESULTAT DE L'EXERCICE		AVEC RAR			RESULTAT DE CLOTURE		AVEC RAR	
	DEFICIT					DEFICIT			
	EXCEDENT		143,46 €			EXCEDENT		18 634,69 €	

- Résultat global cumulé

Les reports des résultats de fonctionnement et d'investissement nous conduisent à un résultat global cumulé excédentaire d'un montant de 21 465.39 € (contre 15 349.23 € en 2021).

A retenir :

L'exécution budgétaire de ce budget annexe se résume en dépenses de fonctionnement par la prise en charge d'une partie du salaire du responsable du service 'développement économique' et en recettes par la facturation de la Communauté de Communes à la SEMBE de la mise à disposition de cet agent et de la location de la plate-forme. Les opérations d'ordre (amortissements) viennent compléter les dépenses et les recettes de ce budget mais n'ont pas d'incidence financière.

Le président propose d'approuver le compte de gestion du budget annexe plateforme bois énergie pour l'année 2022.

Vote à l'unanimité

M. Béteille présente les résultats du compte administratif du budget annexe plateforme bois énergie pour l'année 2022, précise qu'ils sont en tous points conformes à ceux du compte de gestion et propose de les approuver.

Ne pouvant prendre part au vote, le Président sort. Sa voix et les pouvoirs qui lui ont été donnés ne sont pas comptabilisés pour ce vote.

VOTE : POUR =29

o Affectation des résultats 2022

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2022	0,00	6 035,46	6 035,46
Recettes 2022	143,46	12 151,62	12 295,08
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	143,46	6 116,16	6 259,62
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	18 491,23	-3 142,00	15 349,23
RESULTAT DE CLOTURE 2022	18 634,69	2 974,16	21 608,85
BALANCE DES RESTES A REALISER	0,00		0,00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2022	18 634,69	2 974,16	21 608,85

Pour le budget prévisionnel 2023 :

Excédent d'investissement de 18 634,69 €

Excédent de fonctionnement de 2 974,16 €

Pas d'affectation de résultat

VOTE A L'UNANIMITE.

- Vote du budget 2022

- Investissement

En dépenses, 29 925 € de travaux sont inscrits et concernent notamment le projet d'agrandissement de la capacité de stockage avec la création de 2 hangars supplémentaires. Cette section s'équilibre en recettes par la reprise de l'excédent d'investissement reporté (18 634.69 €), par la subvention octroyée pour la construction des nouveaux hangars (11 000€) et par les amortissements (290.31€).

DEPENSES				RECETTES					
Chapitres		RAR 2022	Proposition	TOTAL	Chapitres		RAR 2022	Proposition	TOTAL
21	Immobilisations corporelles	0,00	29 925,00	29 925,00	13	Subventions d'investissement	0,00	11 000,00	11 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	16	Emprunts et dettes		0,00	0,00
16	Capital Emprunt		0,00	0,00	Total des recettes d'équipements				
13	Subventions d'investissements		0,00	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserve	0,00	0,00	0,00
10	Dotation, fonds divers et réserves		0,00	0,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	Total des recettes financières				
Total des dépenses réelles		0,00	29 925,00	29 925,00	Total des recettes réelles				
O40	Opérations transfert sections		0,00	0,00	21	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
O41	Opérations patrimoniales		0,00	0,00	O40	Opérations d'ordre entre sections		290,31	290,31
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	Total des recettes d'ordre				
TOTAL DES DEPENSES		0,00 €	29 925,00 €	29 925,00 €	TOTAL DES RECETTES				
					001 Solde d'exécution positif reporté		18 634,69	18 634,69	18 634,69
					TOTAL DES RECETTES				
							0,00	29 925,00	29 925,00

- Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des fournitures de petit équipement, de l'entretien et des réparations et de la taxe foncière (total de 1 900.69 €), des charges de personnel mis à disposition par la CDC (6 000 €), de l'amortissement des biens (290.31 €), et du report du déficit de fonctionnement de 2 974.16 € pour un total de 8 191.00 €.

Cette section est équilibrée par des recettes qui comprennent la mise à disposition de personnel (5 216.84 €), et l'excédent reporté.

SECTION DE FONCTIONNEMENT BP 2023					
DEPENSES		Prévisionnel 2023	RECETTES		Prévisionnel 2023
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 900,69	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	5 216,84
O12	CHARGES DE PERSONNEL	6 000,00	73	IMPOTS ET TAXES	0,00
			74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	O13	ATTENUATION DE CHARGES	0
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	76	PRODUITS FINANCIERS	0
67	CHARGES SPECIFIQUES	0	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
68	DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES	0,00			
			77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
	S/TOTAL DEPENSES REELLES	7 901		S/TOTAL RECETTES REELLES	5 216,84
O42	DOTATION AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	290,31	O42	OPERATION DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
O23	VIREMENT INVESTISSEMENT	0	O02	EXCEDENT REPORTE	2 974,16
	TOTAL	8 191,00		TOTAL	8 191,00

VOTE A L'UNANIMITE.

o **BUDGET ANNEXE 414 - HANGAR PHOTOVOLTAÏQUE**

- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte Administratif 2022

Ce budget est consacré au hangar équipé de panneaux photovoltaïques et dédié au stockage de plaquettes forestières. Il est localisé sur la plate-forme bois énergie.

▪ Fonctionnement

Le budget mis en place en 2022 affichait un montant de 64 983 €. Les dépenses ont été de 42 390.16 €, avec :

1 160.40 € liés à des dépenses de téléphone et d'électricité,
9 592.30 € liés aux intérêts d'emprunt, et 42 184.00 € pour l'amortissement des biens (avec les écritures de régularisation).

Les recettes de 45 628.24 € sont constituées de :

32 945.89 € de vente d'électricité, 8 682.35 € d'amortissement, 4 000€ de loyer (location toiture photovoltaïque),

DEPENSES 2022			RECETTES 2022		
Chapitres	Prévisionnel	Réalisé	Chapitres	Prévisionnel	Réalisé
CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 200,00	1 160,40	PRODUITS DES SERVICES	30 000,00	32 945,89
CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00	IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2,00	0,00	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00
ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES	13 597,00	9 592,30	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 000,00	4 000,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	PRODUIT FINANCIER	0,00	0,00
S/TOTAL	22 799,00	10 752,70	S/TOTAL	34 000,00	36 945,89
Dotations aux amortissements et provisions	42 184,00	31 637,46	Opération d'ordre transfert entre section	11 577,00	8 682,35
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			
Déficit reporté	0,00	0,00	Excédent reporté	19 406,00	
TOTAL	64 983,00	42 390,16	TOTAL	64 983,00	45 628,24
		65%			70%
RESULTAT DE L'EXERCICE			RESULTAT DE CLOTURE		
DEFICIT			DEFICIT		
EXCEDENT		3 238,08 €	EXCEDENT		22 644,08 €

L'exercice affiche un excédent de fonctionnement de 3 238.08 €.

- Investissement

En dépense, la prévision budgétaire affichait un total de 47 647 €. Ont été réalisés 25 367.96 € répartis comme suit :

- le paiement du capital du prêt contracté pour la réalisation du hangar pour un montant de 16 685.61 €,
- 8 682.35 € d'écritures d'amortissements

En recettes, 36 621.22 € ont été réalisés correspondants aux écritures d'amortissements et d'affectation du résultat.

DEPENSES 2022					RECETTES 2022				
		Prévisionnel	Réalisé	RAR			Prévisionnel	Réalisé	RAR
16	Emprunts et dettes	17 000,00	16 685,61		10	FCTVA	0,00	0,00	
	S/TOTAL	17 000,00	16 685,61			S/TOTAL	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement avec RAR					Subventions avec RAR			
20	Immo. Incorporelles	0,00	0,00	0,00	13	Subvention d'invests.	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équi.	0,00	0,00	0,00					
21	Immo. corporelles	19 070,00	0,00	0,00		S/TOTAL	0,00	0,00	0,00
	S/TOTAL	19 070,00	0,00	0,00	16	Emprunt	0,00	0,00	
						S/TOTAL	0,00	0,00	0,00
26	Titre de participation	0,00	0,00		O24	Produit des cessions	0,00	0,00	
O20	Dépenses imprévues	0,00	0,00		21	Immobilisation corporelle	0,00	0,00	
	S/TOTAL	0,00	0,00			S/TOTAL	0,00	0,00	0,00
OO1	Déficit reporté	0,00	0,00		OO2	Excédent reporté	480,00		
					1068	Affectation résultat	4 983,00	4 983,76	
41	Opération patrimoniale	0,00	0,00		O21	Virement du fonctionnement	0,00	0,00	
13	Subventions d'équi.	0,00					0,00	0,00	
O40	opération d'ordre	11 577,00	8 682,35		O40	opération d'ordre	42 184,00	31 637,46	
	S/TOTAL	47 647,00	25 367,96	0,00		S/TOTAL	47 647,00	36 621,22	0,00
	TOTAL	47 647,00	25 367,96			TOTAL	47 647,00	36 621,22	
	RESULTAT DE L'EXERCICE		AVEC RAR			RESULTAT DE CLOTURE		AVEC RAR	
	DEFICIT					DEFICIT			
	EXCEDENT	11 253,26 €				EXCEDENT	11 733,26 €		

En conséquence, le résultat d'investissement de l'exercice 2022 affiche un excédent de 11 253,26 € (3 075,20 € en 2021). Avec le report de l'excédent, nous obtenons un excédent en investissement cumulé de 11 733,26 €.

o Affectation des résultats 2022

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2022	25 367,96	42 390,16	67 758,12
Recettes 2022	36 621,22	45 628,24	82 249,46
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	11 253,26	3 238,08	14 491,34
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	480,57	19 406,00	19 886,57
RESULTAT DE CLOTURE 2022	11 733,83	22 644,08	34 377,91
BALANCE DES RESTES A REALISER	0,00		0,00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2022	11 733,83	22 644,08	34 377,91

Pour le budget prévisionnel 2023 :

Excédent d'investissement de 11 733,83 €

Excédent de fonctionnement de 22 644,08 €
Pas d'affectation de résultat

Compte tenu des résultats 2022 et des reports des déficits de 2021, nous arrivons à un résultat global cumulé excédentaire d'un montant de 34 377.91€. Le président propose d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2021 (et sort au moment du vote).

Monsieur Le président propose d'approuver le compte de gestion du budget annexe hangar photovoltaïque pour l'année 2022.
Vote à l'unanimité

M. Bêteille présente les résultats du compte administratif du budget annexe hangar photovoltaïque pour l'année 2022, précise qu'ils sont en tous points conformes à ceux du compte de gestion et propose de les approuver.
Ne pouvant prendre part au vote, le Président sort. Sa voix et les pouvoirs qui lui ont été donnés ne sont pas comptabilisés pour ce vote.

VOTE : POUR =29

A retenir :

L'exécution budgétaire de ce budget annexe se résume en dépenses de fonctionnement par la maintenance du site et les abonnements liés à la revente d'électricité et en recettes par la vente d'électricité et l'encaissement du loyer pour la location de la toiture.
Le montant du déficit d'investissement généré lors de la réalisation de l'investissement s'est réduit d'année en année, de 37 633.91 € en 2017 à 2 594.63€ en 2020. Depuis 2021, ce budget devient excédentaire.

VOTE A L'UNANIMITE

- Vote du budget 2023
 - Investissement

La section d'investissement est concernée en dépenses par le remboursement du capital pour 17 297 € et 8 683 € de dépenses pour l'amortissement des subventions. En recettes, sont budgétés les amortissements des biens (31 638.17 €), € et le report du résultat d'investissement de 11 733.83€ soit un total de 43 372 €.

DEPENSES				RECETTES					
Chapitres		RAR 2022	Proposition	TOTAL	Chapitres		RAR 2022	Proposition	TOTAL
21	Immobilisations corporelles	0,00	17 297,00	17 297,00	13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	16	Emprunts et dettes		0,00	0,00
16	Capital Emprunt		17 392,00	17 392,00	Total des recettes d'équipements		0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissements		0,00	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserve		0,00	0,00
10	Dotation, fonds divers et réserves		0,00	0,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	17 392,00	17 392,00	Total des recettes financières				0,00
Total des dépenses réelles		0,00	17 297,00	17 297,00	Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00
O40	Opérations transfert sections		8 683,00	8 683,00	21	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
O41	Opérations patrimoniales		0,00	0,00	O40	Opérations d'ordre entre sections		31 638,17	31 638,17
Total des dépenses d'ordre		0,00	8 683,00	8 683,00	Total des recettes d'ordre		0,00	31 638,17	31 638,17
TOTAL DES DEPENSES		0,00 €	43 372,00 €	43 372,00 €	TOTAL DES RECETTES		0,00	31 638,17	31 638,17
					001 Solde d'exécution positif reporté			11 733,83	11 733,83
					TOTAL DES RECETTES		0,00	43 372,00	43 372,00

- Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges à caractère général (10 803.65€), des intérêts d'emprunt (8 887 €), et des amortissements (31 638.17 €) pour un total de 51 329 €.

Cette section s'équilibre en recettes par la vente d'électricité (20 001.92€), l'excédent de clôture reporté (22 644.08€) et L'amortissement des subventions pour 8 683 €.

DEPENSES		Prévisionnel 2023	RECETTES		Prévisionnel 2023
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 803,83	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	20 001,92
O12	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	73	IMPOTS ET TAXES	0,00
			74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	O13	ATTENUATION DE CHARGES	0
66	CHARGES FINANCIERES	8 887,00	76	PRODUITS FINANCIERS	0
67	CHARGES SPECIFIQUES	0	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
68	DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES	0,00			
			77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
S/TOTAL DEPENSES REELLES		19 691	S/TOTAL RECETTES REELLES		20 001,92
O42	DOTATION AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	31 638,17	O42	OPERATION DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 683,00
O23	VIREMENT INVESTISSEMENT	0	OO2	EXCEDENT REPORTE	22 644,08
TOTAL		51 329,00	TOTAL		51 329,00

- **BUDGET ANNEXE : 415 - EXTENSION CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE**

- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte Administratif 2022

Ce budget est dédié à l'extension de la centrale photovoltaïque réalisée sur le toit du siège social de la Communauté de Communes aux Ilhes-Cabardès.

- Fonctionnement

Le budget mis en place en 2022 affichait un montant de 15 776 €. Les dépenses ont été de 9 493.65 € avec :

1 706.84 € sur le chapitre charges à caractère général (maintenance et d'électricité),
2 391.57 € d'intérêts d'emprunt et 5 341.24 € d'amortissements

Au niveau des recettes la vente d'électricité a permis d'encaisser 13 658.36 €.

RESULTAT D'EXECUTION - SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022					
Budget annexe extension centrale					
DEPENSES 2022			RECETTES 2022		
Chapitres	Prévisionnel	Réalisé	Chapitres	Prévisionnel	Réalisé
CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 655,00	1 760,84	PRODUITS DES SERVICES	10 090,00	13 658,36
CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00	IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00
ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES	2 758,00	2 391,57	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 297,00	35,43
Dépenses imprévues	0,00	0,00	PRODUIT FINANCIER	0,00	0,00
S/TOTAL	5 413,00	4 152,41	S/TOTAL	15 387,00	13 693,79
Dotations aux amortissements et provisions	5 432,00	5 341,24	Opération d'ordre transfert entre section	0,00	0,00
Virement à la section d'investissement	4 931,00	0,00			
Déficit reporté	0,00	0,00	Excédent reporté	389,00	
TOTAL	15 776,00	9 493,65	TOTAL	15 776,00	13 693,79
		60%			87%
RESULTAT DE L'EXERCICE			RESULTAT DE CLOTURE		
DEFICIT			DEFICIT		
EXCEDENT	4 200,14 €		EXCEDENT	4 589,18 €	

Il y a donc cette année un excédent de 4 200.14 € en fonctionnement.

Avec l'excédent de clôture de 2021, l'excédent cumulé de la section de fonctionnement est de 4 589.18 €.

- Investissement

En dépense, la prévision budgétaire affichait un total de 11 362 €

10 729.14 € de dépenses ont été effectuées sur l'exercice qui correspondent :

- au remboursement du capital de l'emprunt : 7 861.79 €
- aux amortissements : 2 867.35 €.

Les recettes s'élèvent à 5 341.24 € qui correspondent aux amortissements.

DEPENSES 2022					RECETTES 2022				
		Prévisionnel	Réalisé	RAR			Prévisionnel	Réalisé	RAR
16	Emprunts et dettes	7 862,00	7 861,79		10	FCTVA	0,00	0,00	
	S/TOTAL	7 862,00	7 861,79			S/TOTAL	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement avec RAR					Subventions avec RAR				
20	Immo. Incorporelles	0,00	0,00	0,00	13	Subvention d'investis.	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équi.	0,00	0,00	0,00					
21	Immo.corporelles	3 500,00	2 867,35	0,00		S/TOTAL	0,00	0,00	0,00
	S/TOTAL	3 500,00	2 867,35	0,00	16	Emprunt	0,00	0,00	
						S/TOTAL	0,00	0,00	0,00
26	Titre de participation	0,00	0,00		024	Produit des cessions	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00		21	Immobilisation corporelle	0,00	0,00	
	S/TOTAL	0,00	0,00			S/TOTAL	0,00	0,00	0,00
001	Déficit reporté	0,00	0,00		002	Excédent reporté	999,00		
					1068	Affectation résultat	0,00	0,00	
41	Opération patrimoniale	0,00	0,00		021	Virement du fonctionnement	4 931,00	0,00	
13	Subventions d'équi.	0,00					0,00	0,00	
040	opération d'ordre	0,00	0,00		040	opération d'ordre	5 432,00	5 341,24	
	S/TOTAL	11 362,00	10 729,14	0,00		S/TOTAL	11 362,00	5 341,24	0,00
	TOTAL	11 362,00	10 729,14			TOTAL	11 362,00	5 341,24	
RESULTAT DE L'EXERCICE					RESULTAT DE CLOTURE				
AVEC RAR					AVEC RAR				
	DEFICIT					DEFICIT			
	EXCEDENT	-5 387,90 €				EXCEDENT	-4 388,63 €		

Le résultat de l'exercice de la section d'investissement présente un déficit de 5 387.90 €. Avec le report de l'excédent cumulé d'investissement de 2021 d'un montant de 999.00 €, nous obtenons un déficit d'investissement cumulé de 4 388.63 €.

A retenir :

Depuis 2020, la vente d'électricité, unique recette réelle de ce budget, a été plus faible due à un dysfonctionnement d'onduleurs. Avec le contexte sanitaire, le remplacement de ces onduleurs a été très long. Un retour à la normale est prévisible pour fin 2023.

Le président propose d'approuver le compte de gestion du budget annexe extension centrale photovoltaïque pour l'année 2022.

Vote à l'unanimité

M. Bêteille présente les résultats du compte administratif du budget annexe extension centrale photovoltaïque pour l'année 2022, précise qu'ils sont en tous points conformes à ceux du compte de gestion et propose de les approuver.

Ne pouvant prendre part au vote, le Président sort. Sa voix et les pouvoirs qui lui ont été donnés ne sont pas comptabilisés pour ce vote.

VOTE : POUR =29

- Affectation des résultats 2022

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2022	10 729,14	9 493,65	20 222,79
Recettes 2022	5 341,24	13 693,79	19 035,03
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	-5 387,90	4 200,14	-1 187,76
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	999,27	389,04	1 388,31
RESULTAT DE CLOTURE 2022	-4 388,63	4 589,18	200,55
BALANCE DES RESTES A REALISER	0,00		0,00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2022	-4 388,63	4 589,18	200,55

Pour le budget prévisionnel 2023 :

Déficit d'investissement de – 4388,63 €
 Excédent de fonctionnement de 4 589,18 €
 Affectation de résultat de 4 388,63 €

VOTE A L'UNANIMITE.

- Vote du budget 2023
 - Investissement

La section d'investissement est concernée en dépenses par le remboursement du capital pour 8 184.37 €. En recettes, sont budgétés les amortissements des biens (5 628 €), un virement de la section de fonctionnement pour 2 556.37 €, et le report du résultat d'investissement de 4 386.63 € soit un total de 12 573 €.

DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	RAR 2022	Proposition	TOTAL	Chapitres	RAR 2022	Proposition	TOTAL
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	16 Emprunts et dettes		0,00	0,00
16 Capital Emprunt		8 184,37	8 184,37	Total des recettes d'équipements	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissements		0,00	0,00	10 Dotations, fonds divers et réserve		0,00	0,00
10 Dotation, fonds divers et réserves		0,00	0,00	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		4 388,63	4 388,63
Total des dépenses financières	0,00	8 184,37	8 184,37	Total des recettes financières			4 388,63
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	Total des recettes réelles	0,00	4 388,63	4 388,63
O40 Opérations transfert sections		0,00	0,00	21 Virement de la section de fonctionnement		2 556,37	2 556,37
O41 Opérations patrimoniales		0,00	0,00	O40 Opérations d'ordre entre sections		5 628,00	5 628,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	Total des recettes d'ordre	0,00	5 628,00	8 184,37
TOTAL DES DEPENSES	0,00 €	8 184,37 €	8 184,37 €	TOTAL DES RECETTES	0,00	10 016,63	12 573,00
001 Solde d'exécution reporté		4 388,63	4 388,63	001 Solde d'exécution positif reporté		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES	0,00	12 573,00	12 573,00	TOTAL DES RECETTES	0,00	10 016,63	12 573,00

▪ Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges à caractère général (3 499.63 €), des intérêts d'emprunt (2 100 €), du virement à la section d'investissement (2 556€) et des amortissements (5 628 €) pour un total de 13 784 €.

Cette section s'équilibre en recettes par la vente d'électricité (13 583.45€), l'excédent de clôture reporté (200.55€).

DEPENSES		Prévisionnel 2023	RECETTES		Prévisionnel 2023
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 499,63	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	13 583,45
O12	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	73	IMPOTS ET TAXES	0,00
			74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	O13	ATTENUATION DE CHARGES	0
66	CHARGES FINANCIERES	2 100,00	76	PRODUITS FINANCIERS	0
67	CHARGES SPECIFIQUES	0	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
68	DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES	0,00			
			77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
	S/TOTAL DEPENSES REELLES	5 600		S/TOTAL RECETTES REELLES	13 583,45
O42	DOTATION AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	5 628,00	O42	OPERATION DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
O23	VIREMENT INVESTISSEMENT	2 556	OO2	EXCEDENT REPORTE	200,55
	TOTAL	13 784,00		TOTAL	13 784,00

VOTE A L'UNANIMITE

BUDGET PRINCIPAL

- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte Administratif 2022

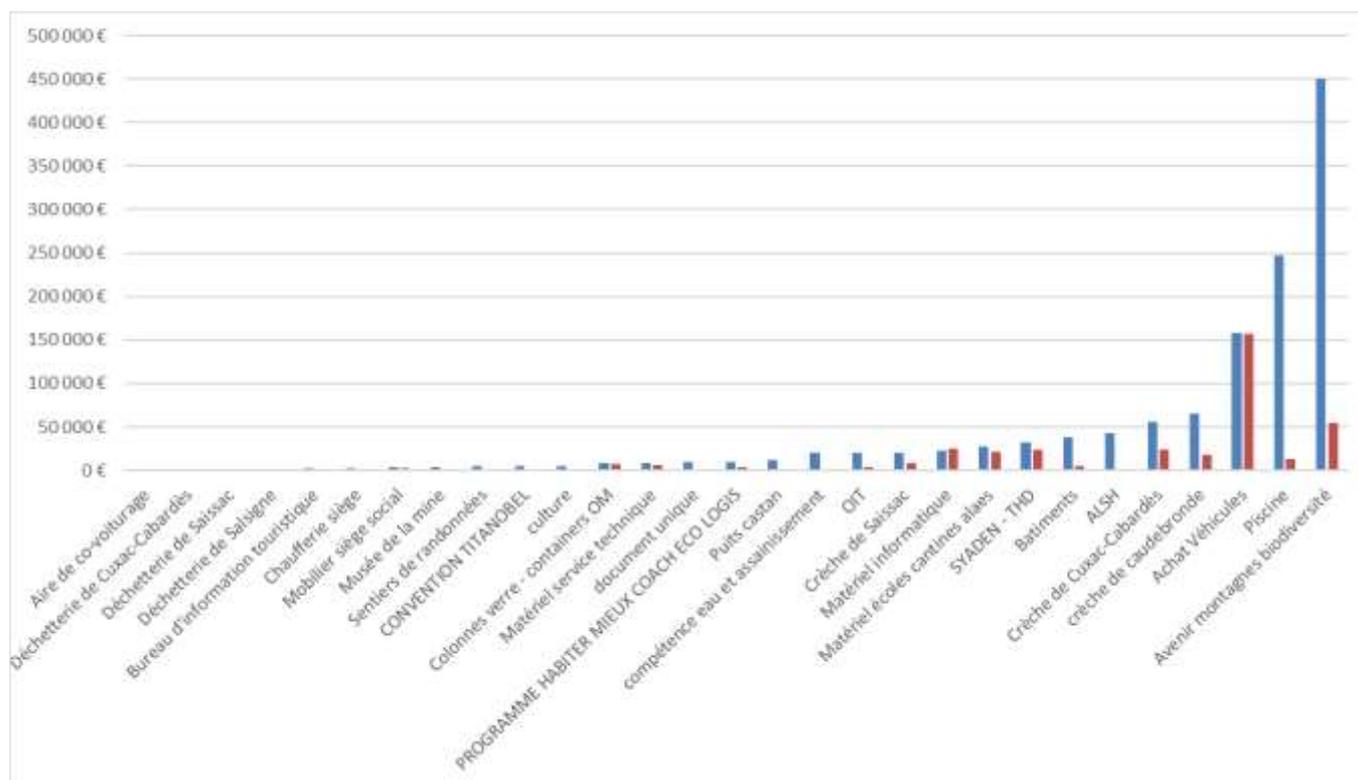
- Investissement

En dépense, la prévision budgétaire affiche un total de 1 550 066 €. 1 018 733.26 € ont été dépensés et se répartissent comme suit :

L'exercice 2022 de la section d'investissement affiche un excédent de 246 763.63 €, 238 985.63 € en tenant compte des RAR. Ce résultat d'explique par un montant de recettes de 861 088.77 € pour 622 103.14 € de dépenses.

Ce résultat s'explique par l'encaissement d'acomptes de subvention tel qu'avenir montagne alors que la dépense ne s'est pas réalisée. Des travaux à la piscine n'ont pas été effectués (230 000 € de dépenses budgétées et non réalisées).

Le graphique suivant affiche les montants d'investissement réalisés par opérations :



RESULTAT D'EXECUTION - SECTION D'INVESTISSEMENT 2022

CDC MONTAGNE NOIRE

DEPENSES 2022					RECETTES 2022				
		Prévisionnel	Réalisé	RAR			Prévisionnel	Réalisé	RAR
16	Emprunts et dettes	135 000,00	133 013,82		10	FCTVA	135 480,00	67 379,27	
	S/TOTAL	135 000,00	133 013,82			S/TOTAL	135 480,00	67 379,27	0,00
	Opérations d'équipement avec RAR					Subventions avec RAR			
20	Immo. Incorporelles	63 648,00	3 792,00	10 000,00	13	Subvention d'investis.	322 945,00	165 879,22	37 800,00
204	Subventions d'équi.	176 847,00	82 401,25	8 656,00					
21	Immo.corporelles	1 058 726,00	290 322,67	26 922,00		S/TOTAL	322 945,00	165 879,22	37 800,00
	S/TOTAL	1 299 221,00	376 515,92	45 578,00	16	Emprunt	130 000,00	130 000,00	
						S/TOTAL	130 000,00	130 000,00	0,00
26	Titre de participation	20 000,00	0,00		O24	Produit des cessions	-1 000,00	0,00	
O20	Dépenses imprévues	26 245,00	0,00		21	Immobilisation corporelle	0,00	0,00	
	S/TOTAL	46 245,00	0,00			S/TOTAL	-1 000,00	0,00	0,00
OO1	Déficit reporté	0,00	0,00		OO2	Excédent reporté	436 459,00		
					1068	Affectation résultat	3 007,00	3 007,00	
41	Opération patrimoniale	0,00	0,00		O21	Virement du fonctionnement	0,00	0,00	
13	Subventions d'équi.	2 600,00					0,00	0,00	
O40	opération d'ordre	67 000,00	66 995,40		O40	opération d'ordre	523 175,00	457 023,28	
	S/TOTAL	1 550 066,00	576 525,14	45 578,00		S/TOTAL	1 550 066,00	823 288,77	37 800,00
	TOTAL	1 550 066,00	622 103,14			TOTAL	1 550 066,00	861 088,77	
	RESULTAT DE L'EXERCICE		AVEC RAR			RESULTAT DE CLOTURE		AVEC RAR	
	DEFICIT					DEFICIT			
	EXCEDENT	246 763,63 €	238 985,63			EXCEDENT	683 223,06 €	675 445,06	

A retenir :

Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 est donc excédentaire de 246 763.63 € avec un solde négatif de restes à réaliser de 7 778 €. Avec le report de l'excédent de l'exercice 2021 de 436 459.43 € le résultat d'investissement cumulé sera excédentaire de 683 223.06 €.

▪ Fonctionnement

La section de fonctionnement de l'exercice 2022 affiche un déficit de – 20 211,72 €, 5 037 309.79 € de dépenses pour 5 017 095.07 € de recettes.

Ce résultat s'explique par deux raisons :

- 1- La première est l'augmentation du besoin de financement pour la compétence sociale avec une subvention attribuée au CIAS de la Montagne Noire de 75 000 € à 175 000 €. Sans les 100 000 € supplémentaires, l'exercice 2022 aurait connu non pas un déficit avec un excédent d'environ 80 000 €.
- 2- La deuxième concerne la structure même des compétences de la CDC. Elles génèrent de fait, des charges importantes de fonctionnement et notamment de charges de personnel ou de contribution à des organismes tels que le COVALDEM pour le traitement des ordures ménagères.

A noter l'augmentation du point d'indice non programmé et l'augmentation du coût de l'énergie.

La réalisation budgétaire des services n'amène pas d'observations. Les réalisations sont conformes au prévisionnel.

Pour l'exercice 2023 et les exercices suivants, il convient d'optimiser les dépenses des services et d'avoir une réflexion sur les orientations financières de la Communauté de Communes.

Pour atteindre cet objectif certaines réflexions peuvent être engagées :

- Réduire les dépenses de fonctionnement des services. (Travail engagé)
- Réaliser des dépenses d'investissement qui vont générer des recettes supplémentaires
- Réaliser des dépenses d'investissement qui vont générer des économies de charges de fonctionnement (relamping, autoconsommation électricité, isolation de bâtiments, véhicules électriques...)
- Modifier le régime de fiscalité (fiscalité professionnelle unique)
- Créer un observatoire fiscal à l'échelle de l'intercommunalité pour optimiser les recettes liées à l'impôt des ménages.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 affiche donc un déficit de – 20 211.72 €.

Avec l'excédent reporté d'un montant de 1 009 448.57 €, le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 986 229.85 €.

- Résultat global cumulé

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2022	576 525,14	5 037 306,79	5 613 831,93
Recettes 2022	823 288,77	5 017 095,07	5 840 383,84
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	246 763,63	-20 211,72	226 551,91
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	436 459,43	1 006 441,57	1 442 901,00
RESULTAT DE CLOTURE 2022	683 223,06	986 229,85	1 669 452,91
BALANCE DES RESTES A REALISER	0,00		0,00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2022	683 223,06	986 229,85	1 669 452,91

Pour le budget prévisionnel 2023 :

Excédent d'investissement de 683 223,06 €

Excédent de fonctionnement de 986 229,85 €

Pas d'affectation de résultat

DEPENSES 2022			RECETTES 2022		
Chapitres	Prévisionnel	Réalisé	Chapitres	Prévisionnel	Réalisé
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 167 450,00	892 420,40	PRODUITS DES SERVICES	410 210,00	450 302,70
CHARGES DE PERSONNEL	2 769 856,00	2 649 407,06	IMPOTS ET TAXES	3 127 939,00	3 353 130,52
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	900 597,00	732 552,60	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	871 924,00	885 439,99
ATTENUATION DE PRODUITS	167 000,00	151 902,00	ATTENUATION DE CHARGES	160 030,00	175 061,73
CHARGES FINANCIERES	53 384,00	43 416,81	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	71 000,00	85 102,71
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	110 584,64	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00	1 062,02
Dépenses imprévues	124 082,00	0,00	PRODUIT FINANCIER	0,00	0,00
S/TOTAL	5 192 369,00	4 580 283,51	S/TOTAL	4 642 103,00	4 950 099,67
Dotations aux amortissements et provisions	523 175,00	457 023,28	Opération d'ordre transfert entre section	67 000,00	66 995,40
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			
Opération d'ordre transfert entre section	0,00	0,00	Excédent reporté	1 006 441,00	
TOTAL	5 715 544,00	5 037 306,79	TOTAL	5 715 544,00	5 017 095,07
		88%			88%
RESULTAT DE L'EXERCICE			RESULTAT DE CLOTURE		
DEFICIT			DEFICIT		
EXCEDENT		-20 211,72 €	EXCEDENT		986 229,85 €

VOTE A L'UNANIMITE

o Vote des taxes 2023

TAXES DIRECTES LOCALES

Il est proposé de voter des taux d'imposition identiques à ceux de 2022.

Désignation des Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux	Produit
Taxe foncière (bâti)	6 106 000	9.46 %	577 628 €
Taxe foncière (non bâti)	349 300	36.29 %	126 761 €
Taxe d'habitation	2 403 207	7,47%	179 520 €
Cotisation Foncière Entreprises	1 679 000	16.29 %	273 509 €
Total taxes directes locales			1 157 418 €

A noter que la loi de finances 2023, réintroduit la nécessité de voter un taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Depuis 2020, l'Etat qui assurait la compensation pour les collectivités.

VOTE A L'UNANIMITE

o TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le président propose de maintenir le taux de la TEOM à 19.99 %

Désignation des Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux	Produit
TEOM - Zone unique	5 323 755	19,99%	1 064 219

VOTE A L'UNANIMITE

o Vote du budget 2023

▪ Investissement

BUDGET PREVISIONNEL 2023 - SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Art.	Libellé	Restes à réaliser	Propositions	Art.	Libellé	Restes à réaliser	Propositions
16	Capital emprunt		117 000,00	10	FCTVA		280 849,94
	S/TOTAL		117 000,00	1068	Affectation résultat		0,00
	<u>Opérations</u>				S/TOTAL		280 849,94
20	Immobilisation incorporelles	10 000	73 140,00	13	Subventions	37 800,00	628 994,00
204	Subventions d'équipements versées	8 656,00	160 421,00	16	Emprunts	0,00	306 000,00
					S/TOTAL	37 800,00	934 994,00
21	Immobilisations incorporelles	26 922,00	2 044 194,00				
	S/TOTAL		2 277 755,00				
13	Subvention équip.		2 600,00				
D001	Solde exécution		0,00	O21	Virement fonctionnement		175 840,00
O40	Opérations transfert sections		173 524,00	O40	Amortissements		513 750,00
20	Dépenses Imprévues		0	O24	Cession des véhicules		0
	S/TOTAL	45 578,00	176 124,00		S/TOTAL	37 800,00	689 590,00
26	Titres de participation		10 000	OO1	<i>Solde d'Exécution</i>		683 223,06
	TOTAL		2 626 457,00 €		TOTAL		2 626 457,00 €

La section d'investissement s'équilibre à 2 626 457 € contre 1 550 066 € en 2022.

Les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

- La première tranche de travaux de la construction de la nouvelle crèche
- La réfection du sol de la piscine intercommunale
- La sécurisation et l'amélioration des sentiers de randonnées – Avenir Montagne
- Les opérations classiques liées au matériel des écoles, des crèches, de l'ALSH, la participation au THD.
- A noter une enveloppe budgétaire pour permettre la mise en conformité de la salle intercommunale.

La CDC souhaite s'inscrire dans le programme du fonds vert mis en place par l'Etat. Les opérations concernées sont du re-lamping sur des bâtiments intercommunaux et une étude d'opportunité de réalisation de deux ombrière photovoltaïque en autoconsommation.

- Section de fonctionnement

La nouveauté est le changement de la nomenclature comptable de la M14 à la M57.

Ce changement de norme entraîne principalement les modifications suivantes :

- La rédaction d'un règlement budgétaire et financier
- La suppression des dépenses dites imprévues
- L'amortissement des biens au prorata temporis
- L'obligation de provisionner

Le budget prévisionnel de la section de fonctionnement 2023 s'équilibre à 6 043 712 €.

En dépenses, le chapitre 011 évolue de 1 167 100 € au BP 2022 à 1 306 144 €. Cette évolution s'explique par la hausse du 6042 (achat de prestation de services) repas dans les écoles, les crèches, et l'ALSH, du 60612 (énergie électricité), du 60622 (carburant), le 60624 (produits de traitement), la dommage ouvrage de la future crèche, et 40 000 € imputés sur cet article dans le cadre de dépenses imprévues.

Le chapitre 012 charges de personnel connaît une augmentation (2 789 856 € en 2022) en raison de la prise en compte de la revalorisation du point d'indice des agents territoriaux sur une année complète. (Mesure entrée en vigueur en août 2022), le recrutement d'un chargé de mission tourisme financé par le FNADT, et par le projet d'un recrutement temporaire d'un chargé de communication.

Le chapitre 65 autres charges de gestion courantes évolue à la hausse de 809 276 € en 2022 à 972 486 € en 2023. La raison est la prise en compte d'un besoin prévisionnel du CIAS à la hausse et une participation financière de la CDC augmentée pour l'office de tourisme (reversement de la subvention à 20 000 €, participation financière au canalathlon).

Le chapitre 68 où est prévue la provision. Le minimum est de 25% des restes à recouvrer jusqu'à n-2.

Ce budget prévisionnel s'équilibre avec des recettes à la hausse liées :

Au Chapitre 73, impôts et taxes. La hausse liée à l'inflation de 7 % des bases a été estimée à + 115 000 € sur la taxe foncière bâti. Une évaluation du FPIC 2023 a été effectuée à + 40 000 € par rapport à 2022. Des ajustements ont également été effectués sur la prévision des ventes des repas cantines, ALSH, crèche (7067), et des subventions de fonctionnement de la CAF (74788 dotations et participation).

